



CONSEIL GENERAL  
1186 Essertines-sur-Rolle

Procès-verbal de la  
séance ordinaire du  
Conseil Général d'Essertines-sur-Rolle  
du 09 décembre 2025



1. Assermentation (s), si nécessaire .....	3
2. Appel .....	3
3. Adoption de l'ordre du jour modifié .....	3
4. Adoption du procès-verbal du Conseil général du 18.11.2025 .....	3
5. Démissions .....	3
6. Communications du Bureau .....	3
7. Présentation de l'Association intercommunale d'ENJEU (Enfance & Jeunesse ( <i>en annexe</i> ) .....	4
8. Communications de la Municipalité et des délégué-ées aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC) .....	5
9. Préavis n°06-2025 - Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 .....	7
10. Préavis n°07-2025 – Budget 2026 .....	7
11. Préavis n°08-2025 – Demande de crédit de CHF 130'000 concernant des installations de dispositifs de traitement UV sur les arrivées des sources de Prevondavaux et de la Gillière .....	8
12 A. Interpellation de M. Pierre-Yves VAL au sujet de la validité et du renouvellement de la promesse de droit de superficie liée au projet éolien (Absence de ratification) en annexe .....	8
<del>12. B. Projet de décision de M. Pierre-Yves VAL Concernant le cadre procédural futur pour les plans d'affectation (PACom) et garantie des principes démocratiques et de transparence, notamment pour les projets éoliens .....</del>	<del>10</del>
13. Propositions individuelles et divers .....	10
14. Annexes .....	12



Le **Président**, M. **Julien FULOP** souhaite la bienvenue aux Conseillers généraux, à M<sup>me</sup> la Syndique, à M<sup>me</sup> la Municipale et à Messieurs les Municipaux.

## 1. Assermentation (s), si nécessaire

L'Assemblée se lève et le **Président** procède à l'Assermentation de M. **Stéphane GORGERAT**. Lecture du serment Art. 9 de la Loi sur les Communes.

Brève présentation : M. **Stéphane GORGERAT** habite à Essertines depuis 21 ans, est investi pour le football, mais arrive à dégager du temps pour s'investir au CG. Il est marié et a deux enfants de 18 et 21 ans.

## 2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 49 conseillers sont présents sur 62, 12 excusés, 1 absent.

Le quorum étant atteint, le **Président** ouvre la séance.

## 3. Adoption de l'ordre du jour modifié

Le **Président** s'excuse de ces dernières modifications avec les ordres du jour et demande s'il y a des remarques. Un conseiller pense que le point 12b de l'ordre du jour doit être retiré, car il faudrait permettre un travail en amont avec une commission. Le **Président** annonce que cette suppression aurait de toute manière eu lieu, mais que l'interpellant aurait annoncé ceci par la suite. Cette suppression de ce point d'ordre du jour est donc bien demandée.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (48 OUI)

## 4. Adoption du procès-verbal du Conseil général du 18.11.2025

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Aucune.

Le PV du 18.11.2025 est adopté (42 OUI, 6 abstentions)

## 5. Démissions

Aucune démission.

## 6. Communications du Bureau

Le **Président** indique qu'à la suite de la démission de M<sup>me</sup> **Mélanie OPPLIGER** de son poste de scrutatrice suppléante, le poste reste vacant, il souhaiterait savoir s'il y a des candidats qui seraient intéressés par le poste laissé en suspens lors de la dernière séance.

M<sup>me</sup> **Marion PITTELOUD** est candidate. Elle est élue par acclamations.

M<sup>me</sup> **Marie-Christine PETITPIERRE** fait remarquer au **Président** que ce point d'élection ne figurait pas à l'ordre du jour de ce soir. Le **Président** s'en excuse et demande à l'Assemblée si elle souhaite que nous annulions ce vote et que nous reportions cette élection au prochain Conseil. L'Assemblée est en accord pour maintenir ce vote et cette élection.



Dates des prochaines séances de Conseil général de 2026 :

24.03.2026

23.06.2026

06.10.2026

15.12.2026

Ces dates seront disponibles sur le site.

Elections : Le **Président** rappelle l'importance de rechercher des candidats pour la nouvelle législature.

Procès-Verbaux : Au sujet des procès-verbaux, il souhaiterait savoir si l'Assemblée est satisfaite d'avoir des PV complets, avec la retranscription des discussions complètes. Il a demandé conseil auprès de M<sup>me</sup> **le Préfet** qui trouve normal que le texte du PV reflète fidèlement le style et les paroles des membres durant leur intervention. M<sup>me</sup> **Mireille SAW MIN ZIN** s'interroge sur cette demande car lors d'un ancien Conseil, il avait été demandé de tous retranscrire et de corriger les PV aux mots près.

Le PV complet et relatant la complète retranscription des discussions est accepté.

Notion de législatif, dans la Constitution vaudoise, le Conseil s'appelle l'organe délibérant, c'est-à-dire, qui prend des décisions. La différence est la portée de ce terme, avec au-dessus le Canton et la Confédération.



Anniversaire de la Commune, le 10.02.1925, il y a 100 ans, le Canton, par arrêté, a défini les armoiries de la Commune d'Essertines-sur-Rolle : d'or et de trois anneaux entrelacés de sable, au chef de sinople chargé d'un flanchis d'or. L'instauration de ces armoiries en 1925 répond à une volonté d'officialisation et d'harmonisation des armoiries communales. Un désir d'identité locale, combinant les trois entités Essertines-sur-Rolle, Bugnax et Châtel par les trois anneaux. Et un rappel religieux, via le flanchis de la croix de St-André, Saint protecteur du temple.

## 7. Présentation de l'Association intercommunale d'ENJEU (Enfance & Jeunesse *(en annexe)*)

Le **Président** donne la parole à M<sup>mes</sup> **Sylvie MERY** présidente et **Isabelle HOUMARD**, Directrice générale qui présentent l'association, son fonctionnement et ses défis.

Le **Président** ouvre la parole à l'Assemblée.

M. **Bertrand SEYDOUX** précise que tout ce qui est école primaire est pris en considération par l'ASSAGIE et dépend du District de Morges et tout ce qui découle du secondaire est pour ENJEU. M<sup>me</sup> **Priscille RAMONI** précise qu'ENJEU concerne également l'accueil de jour, car il y a deux mamans de jour à Essertines-sur-Rolle, ainsi que des crèches sur Rolle et Mont-sur-Rolle dont les familles d'Essertines-sur-Rolle bénéficient également. Donc ENJEU a également une part de préscolaire.

M<sup>me</sup> **Mireille SAW MIN ZIN** demande pourquoi tout le secondaire est obligatoirement regroupé sur le même site à Rolle. M<sup>me</sup> **Sylvie MERY** répond que des espaces comme la chimie



ne pourraient pas être déplacés et pour économiser des coûts tout est regroupé. Ceci permet également à des enseignants de ne pas avoir des déplacements sur tous les sites différents. M<sup>me</sup> **Isabelle HOUMARD** remercie les 11 Communes, car toutes les communes comptent et elle remercie la commune d'Essertines-sur-Rolle pour son engagement au sein d'ENJEU.

## 8. Communications de la Municipalité et des délégué-ées aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC)

En préambule, le **Président** indique que la part d'impôts à disposition de notre Commune, ne représente pas beaucoup plus que 30 cts par franc encaissé, le reste remontant à l'Etat, réduisant ainsi fortement l'autonomie communale.

- Communications de la Municipalité :

M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** : Eolien : Le document de M. **Pierre-Yves VAL** soulève des questions importantes. Elle donne des réponses par cette présentation (en annexe).

Le **Président** ouvre la parole à l'Assemblée.

M. **Jacques CHABLOZ** remercie la **Syndique** pour cette présentation. Il demande à quel moment on intègre le rétroactif des deux initiatives fédérales. Ces deux initiatives prévoient que tout projet qui serait construit depuis leur aboutissement jusqu'à la votation devra être démolit. Les promoteurs de ce projet l'ont-ils pris en considération ? Il rappelle les deux initiatives :

1. L'interdiction de construction des éoliennes en forêt.
2. Des distances minimales par rapport aux habitations.

Dans le projet, il est mentionné de construire les quatre éoliennes en forêt ou en lisière de forêt. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** prend note. Ces initiatives ne sont pas encore soumises au vote du peuple. Il y aura de très fortes chances, si elles sont acceptées, d'avoir un contre-projet. Selon elle, très probablement qu'elles ne seront pas rétroactives.

M. **Bertrand SEYDOUX** pense qu'en finalité, les habitants de la Commune n'auront rien à choisir. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** reconnaît que c'est une violation de l'autonomie communale. Cette décision devra être soumise à la Commune. Si la Commune souhaite garder le contrôle sur ce projet, il ne faut pas entraver son avancement, car le Canton prendra complètement la main. Or la demande de M. **Pierre-Yves VAL** pourrait ralentir l'avancement. Politiquement, le Canton de Vaud souhaite maintenir l'autonomie communale et n'a pas la volonté d'entraver ce projet.

M. **Marc PETITPIERRE** demande si la Commune peut encore prétendre que ce projet doit tenir compte du PACom. Oui répond M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** car le terrain appartient à la Commune avec son droit de superficie maintenu par la Commune. En revanche, il n'en serait pas de même si un tel projet se trouvait sur des parcelles privées, il n'y aura plus rien à dire au niveau des décisions communales.

M<sup>me</sup> **Anne-Laure MARICOSU** demande quand avait été transmis le plan pour l'affectation des sols à Lausanne. En juin 2024 avec les études liées aux bruits, aux problèmes d'ombre, à la faune répond M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT**. Il est donc entre les mains du Canton pour l'examen préalable (qui est censé durer trois mois).

M<sup>me</sup> **Anne-Laure MARICOSU** pense que le ralentissement est bien là, dans cette attente du Canton ! M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** indique que le Canton a 19 projets éoliens en cours et



que tous les projets doivent être soumis aux différents dicastères (DGE, DGEO etc.), ceci prend du temps et c'est une bonne chose. Les enjeux sont importants.

M. **Yannick VAUTHIER** demande quels sont les avantages pour la Commune et ses habitants avec ce parc éolien. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** précise que c'est une rentrée d'argent de CHF 700'000 par année (1/4 du budget communal), qui avait déjà été indiquée dans un autre Conseil.

M<sup>me</sup> **Marie-Christine PETITPIERRE** demande si ce projet est une priorité au niveau fédéral M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** répond qu'il l'est au niveau cantonal avec les bons résultats des études liées au niveau du vent. Le Canton de Vaud est « poussé » au niveau fédéral pour ce projet d'éolien. Windexpress est pour l'accélération massive des procédures, pour faire avancer les projets qui ont passé l'étape du PACom (pas encore le cas pour la Commune) et pousser les projets éoliens pour obtenir une production totale de 1,4 térawatt.

M<sup>me</sup> **Pascale DUCRET** pense que pour l'instant, le réseau n'est pas capable d'absorber cette production d'éolien. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** indique que c'est exact pour les fermes foraines (avec des panneaux solaires). En revanche, pour ce projet éolien, tout est prévu comme réseau annexe et infrastructures.

M<sup>me</sup> **Priscille RAMONI** précise qu'il est compliqué d'obtenir les autorisations pour des panneaux solaires. La Romande Energie n'aide pas forcément. Elle demande si les études sur les vents sont disponibles en consultation pour la population. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** indique que oui certaines études sont disponibles, mais pour les autres elles seront à disposition lors de la mise à l'enquête.

M. **Nils PETER** demande qu'elle est la puissance pour le parc éolien. M. **Philippe STAUB** indique que la puissance installée sera de 20 gigawatts par année. M. **Nils PETER** complète que c'est la puissance minimale requise pour être un parc éolien de priorité fédérale, stipulée dans l'ordonnance sur l'énergie.

M. **Yannick VAUTHIER** souhaite émettre un vœu, que la communication par la suite soit transmise en direct avec les échéances. Pour M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** oui, c'est évident. M. **Florian BILLE** complète que le souci de transparence est compliqué au vu des délais de réponse du Canton qui traîne environ sur quatre mois et plus.

M. **Pierre-Yves VAL** remercie la présentation de M<sup>me</sup> **la Syndique**. Il trouve intéressant que le fait d'ôter ce point de l'ordre du jour, ouvre enfin la communication et la transparence. Le **Président** indique que des informations reçues de la Juriste M<sup>me</sup> **Joëlle WERNLI** ont fait que le point 12b de l'ordre du jour a dû, à ce stade, être retiré.

M. **Philippe STAUB** nous indique que l'entreprise TRIDEL qui incinère les déchets ménagers va baisser ses prix de CHF 150 la tonne à CHF 140.

- Communications des délégués des Associations Intercommunales :

ASSAGIE : M. **Bertrand SEYDOUX** délégué, annonce que le budget pour la partie scolaire de 2026 de CHF 9'305'750 a été accepté.



ENJEU : M<sup>me</sup> **Stéphanie BARTOLINI** annonce l'ouverture de 44 places à Bursinel. Les coûts de construction sont pris en charge par Bursinel, avec une répercussion des frais sur les loyers, mais il y a une subvention avec de l'aide à la pierre et au démarrage. La charge pour les communes, une fois les subventions obtenues, sera de CHF 600'000 par année dès 2030. Un préavis sur le renouvellement des équipements informatiques, ainsi que le préavis du budget 2026 ont été acceptés.

## 9. Préavis n°06-2025 - Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Bertrand SEYDOUX**. La commission propose d'accepter le préavis 06/2025.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Le préavis 06/2025 est accepté l'unanimité (48 OUI)

## 10. Préavis n°07-2025 – Budget 2026

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Yannick VAUTHIER**. La commission propose d'accepter le préavis 07/2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Bertrand MICHEL** ne comprend pas le déficit de CHF 400'000 après le financement de CHF 200'000, il demande des éclaircissements. M. **Jérôme RICHARDET** indique qu'il y a des frais annuels, ensuite des frais qui viennent occasionnellement comme un abribus qui est construit une seule fois. Il y a un déficit projeté de CHF 400'000 mais si on soustrait les dépenses extraordinaires, le budget revient à l'équilibre des autres années. Le PA (patrimoine administratif) est amorti à hauteur de CHF 200'000 mais ce sont des écritures comptables. Le budget est une prévision. M. **Bertrand MICHEL** rebondit en indiquant que l'amortissement est tout de même une charge et trouve que c'est un artifice que de dire que le déficit n'est seulement que CHF 200'000. M. **Jérôme RICHARDET** précise que lors de l'établissement du budget, ce sont des prévisions. La Municipalité aurait pu augmenter les recettes pour avoir un budget à zéro ! Le Canton nous donne les revenus que la Commune est censée obtenir, puis reste les associations intercommunales qui transmettent leurs chiffres. Ce soir la demande est une autorisation de dépenser mais ce n'est pas une limite à atteindre. M. **Bertrand SEYDOUX** précise que depuis plus de 10 ans, la Commune est habituée à ce déficit lors du budget alors que les comptes restent positifs. Donc ce n'est pas une inquiétude.

M<sup>me</sup> **Mireille SAW MIN ZIN** félicite la Municipalité pour la tenue de ses finances.

M<sup>me</sup> **Pascale DUCRET** demande si le fonds routes AF qui doit être soumis à un règlement est prévu dans le budget. M<sup>me</sup> **Doris CHRISTEN** explique que le règlement n'est pas prévu pour 2026.

Le préavis 07/2025 est accepté à l'unanimité (48 OUI)

M. **Jérôme RICHARDET** remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ce budget. M<sup>me</sup> **Doris CHRISTEN** est remerciée par un bouquet de fleurs pour le travail accompli pour établir ce budget avec le passage à MCH2.



## 11. Préavis n°08-2025 – Demande de crédit de CHF 130'000 concernant des installations de dispositifs de traitement UV sur les arrivées des sources de Pre-vondavaux et de la Gillière

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M<sup>me</sup> **Stéphanie CASTERES**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2025.

Lecture du rapport de la commission des finances par M<sup>me</sup> **Véronique GROSJEAN**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2025.

Le **Président** ouvre la discussion à l'Assemblée.

M<sup>me</sup> **Véronique GROSJEAN** demande si ce traitement anti UV pourra être bénéfique à la ferme de la Gillière, qui pour l'instant boit de l'eau en bouteille et non de l'eau de sa source. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** précise que le captage sera bénéfique pour la ferme de la Gillière. Mais la canalisation entre Pré-Gentil et la Gillière sera à leur charge financière car c'est certainement de là que provient cette pollution.

Nous passons au vote.

Le préavis 08/2025 est accepté l'unanimité (47 OUI, 1 abstention)

## 12 A. Interpellation de M. Pierre-Yves VAL au sujet de la validité et du renouvellement de la promesse de droit de superficie liée au projet éolien (Absence de ratification) en annexe

Le **Président** indique que le 30.11.2025 il a informé le **Bureau** de ces textes et le 3.12.2025, il a transmis l'ensemble des échanges de courriels. Puis il a contacté le Département des Institutions à Lausanne et transmis les réponses à la Municipalité et à M. **Pierre-Yves VAL**. Il rappelle ce qu'est une interpellation selon l'article 63 du Règlement du CG.

Le **Président** demande si cette interpellation est bien soutenue par au moins cinq membres, c'est bien le cas.

Lecture de l'interpellation par M. **Pierre-Yves VAL**.

Le **Président** demande si la présentation de M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** apporte et répond à ses questions pour sa résolution. M. **Pierre-Yves VAL** indique que le droit foncier et privé pose un problème. Ceci sera le seul levier de décision pour la Commune. Cet acte juridique aujourd'hui n'est pas ratifié et c'est son inquiétude. Les pressions sont augmentées par les nouvelles lois et tous les changements à prendre en considération. Que l'on soit pour ou contre ce projet, il faut anticiper les demandes avant qu'il ne soit trop tard. Il pense qu'il ne faut pas attendre les réponses du Canton pour aller de l'avant.

Le **Président** précise que notre règlement stipule que la Municipalité peut répondre immédiatement ou dans un autre Conseil. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** va formuler sa réponse ce soir. Elle sait bien que la servitude est la question centrale. Si aucune présentation n'a eu lieu depuis l'an passé, c'est que la Municipalité ne souhaite pas de débats sur l'éolien tant que toutes les informations ne sont pas disponibles. Les études ne sont pas disponibles tant que la mise à



l'enquête n'est pas en vigueur. Ce dossier d'études représente environ 2000 pages de lecture. Le CG prendra sa décision et interviendra au moment où toutes les informations seront disponibles et prises en considération. Le Conseil aura tout à disposition lors de la mise à l'enquête. Le droit de superficie sera une discussion à avoir à ce moment-là. Les enjeux au niveau de la faune, des riverains et des enjeux financiers pour la Commune seront à peser pour/contre et statuer à ce moment-là. M. **Philippe STAUB** précise que la Municipalité n'a pas non plus les derniers éléments de ce dossier car tout est en développement. Le cadre législatif évolue et impacte les démarches administratives faites dans le passé.

M. **Léopold GROSJEAN** résume que la démocratie c'est le Conseil et la Municipalité c'est la dictature ! Le **Président** rappelle que nous ne sommes pas en présence d'un complot de la Municipalité. L'autonomie communale se rétrécit et les impératifs sont réels, le risque est qu'une instance supérieure nous oblige à construire ce parc éolien.

M<sup>me</sup> **Anne-Laure MARICOSU** comprend qu'il faut attendre tous les éléments, mais elle indique que tous les éléments du dossier sont depuis 18 mois au Canton ! Dans l'intervalle, les lois évoluent et il y a de moins en moins de démocratie. Les bonnes questions sont à se poser maintenant pour le futur de notre Commune, car par la suite la Commune sera devant le fait accompli. Elle souhaite que l'Assemblée prenne la décision soit : une majorité pour ces éoliennes ou c'est une majorité contre ce projet et ainsi pouvoir envisager de quitter ce projet.

M. **Bertrand SEYDOUX** demande concernant la validité de renouvellement si cette décision n'avait pas été signée, y aurait-il des conséquences. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** répète que cette promesse est une « promesse ». C'est une demande des promoteurs et n'entraîne aucune conséquence, ils auront besoin de l'acte de superficie qui sera l'unique document ratifié et important. M. **Jacques CHABLOZ** comprend le stade de promesse et entend que c'est un acte léger, mais pourquoi si cet acte de promesse ne sert à rien les promoteurs le souhaitent-ils absolument ? M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** précise qu'à l'époque cette promesse validait un accord du Conseil sur ce projet. En 2024, la reconduction de cette promesse a été établie, car la mise à l'enquête est à bout touchant.

M. **Jacques CHABLOZ** pourquoi la votation n'est pas venue en 2009 avec une promesse sur 30 ans ? M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** n'était pas **Syndique** à ce moment-là. M. **Jacques CHABLOZ** indique que la prolongation est sur 10 ans mais elle a été modifiée avec l'ajout du pouvoir élargi de la Municipalité. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** ne partage pas cette analyse.

M. **Yannick VAUTHIER** demande si la promesse n'a pas de conséquences, est-elle subordonnée ? M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** précise que c'est avec le PACom, la promesse est subordonnée à l'approbation du PACom et là, elle deviendra exécutoire.

M<sup>me</sup> **Pascale DUCRET** demande quelle est la chronologie ? M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** répond :

1. Mise à l'enquête, avec possibilité de faire des oppositions pour tous les habitants des communes limitrophes.
2. Plan d'affectation, qui dépendra dans quelle procédure se trouve la Commune (cantonale ou communale).
3. Si ça se passe au niveau communal, la Municipalité a inscrit dans l'acte notarié, qu'au plus tard au moment de l'approbation du plan d'affectation communal, le Conseil devra voter le plan



de superficie. Donc M<sup>me</sup> **Pascale DUCRET** indique que la mise à l'enquête aura lieu sans savoir si le terrain est accessible. C'est bien le cas.

M<sup>me</sup> **Priscille RAMONI** demande si la ratification du plan d'affectation aura tout de même lieu si c'est géré au niveau cantonal. Oui répond M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** car ce sont des terrains communaux.

M. **Bertrand MICHEL** comprend que si la Commune ne veut pas d'éoliennes, personne ne pourra les lui imposer. Oui répond M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT**.

M<sup>me</sup> **Georgia DEVILLE** demande quelle est la valeur juridique d'une promesse et y aurait-il une exécution forcée pour ce projet ? M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** pense que non car ceci relève du droit privé, la Commune n'a pas le droit de constituer des servitudes ou des droits de superficie pour ce projet. C'est une compétence du Conseil, la Municipalité peut faire l'acte mais doit le faire ratifier.

M<sup>me</sup> **Pascale DUCRET** demande si la Commune obtiendrait un dédommagement si elle ne tenait pas cette promesse. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** pense que non, mais ne peut pas répondre dans l'immédiat, c'est le jeu démocratique.

M<sup>me</sup> **Marie-Christine PETITPIERRE** indique que la promesse l'a perturbé car elle a été signée mais finalement n'a aucune valeur. Ce n'est pas logique. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** entend, mais c'était une demande d'engagement, de garantie des promoteurs.

M<sup>me</sup> **Mélanie OPPLIGER** remercie le travail de M. **Pierre-Yves VAL** et indique que dans ce souci de transparence, les entreprises AEV soient présentées à toute la population. Une séance d'information est prévue ce jeudi 11.12.2025 pour les agriculteurs, elle souhaiterait que le cercle soit élargi et que toutes les personnes intéressées puissent se rendre à cette soirée d'information. M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** complète que c'est pour les riverains directs et non les agriculteurs ceci afin de répondre et entendre leurs préoccupations. Les questions seront foncières pour l'accès au parc, il y aura un élargissement de la route nécessaire et ceci doit être discuté avec les propriétaires. Le **Président** insiste pour envisager la participation de la population à cette future séance d'information, c'est bien le cas, donc, M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT** relayera la demande de transparence envers les entreprises et promoteurs pour une séance d'information ouverte à la population.

## **~~12.B. Projet de décision de M. Pierre-Yves VAL – Concernant le cadre procédural futur pour les plans d'affectation (PACom) et garantie des principes démocratiques et de transparence, notamment pour les projets éoliens~~**

Le **Président** indique que M. **Pierre-Yves VAL** souhaite lire une demi-page pour brièvement expliquer ses raisons, à ce stade, de retirer son projet mais il est fortement repris par l'Assemblée, car nous avons modifié l'ordre du jour et annulé ce point.

## **13. Propositions individuelles et divers**

M. **Pierre-Yves VAL** nous donne lecture ; « *Monsieur le Président, Monsieur les conseillers généraux. Aujourd'hui, par souci de transparence et de rigueur de mon objectif est de garantir que chaque membre du Conseil dispose d'une vision exhaustive et objective de toutes les options*



*et indications relatifs aux dossiers éoliens, afin que nos délibérations collectives reposent sur des faits établis en faisant abstraction de toute opinion personnelle sur le fond du sujet et je m'en engage personnellement. C'est dans cette perspective que s'inscrivait ma proposition initiale du projet de décision visant à encadrer la procédure, proposition qui, bien que reportée, demeure pertinente. Toutes les démarches que je pourrais entreprendre viseront à apporter davantage de clarté et à renforcer la transparence dans l'espoir de contribuer à un processus équitable afin que chacun, au sein du Conseil comme dans l'ensemble du village, puisse comprendre pleinement le dossier. C'est dans cette clarté partagée qu'une décision sereine pourra se construire et apaiser les tensions éventuelles. Je vous invite cordialement à venir me solliciter pour une discussion informelle à l'issue de cette séance si vous le désirez. Votre appui dans la conduite de cette méthodologie rigoureuse sera extrêmement précieux. Je vous remercie de votre attention. »*

M<sup>me</sup> **Mireille SAW MIN ZIN** souhaiterait que ne soient lues que les conclusions des rapports de commission et non les rapports en entier. Elle avait déjà demandé ceci auprès d'un ancien Conseil. M. **Stéphan AEPLI** pense qu'il est utile que les rapports soient lus en entier, par respect pour le travail des commissionnaires et pour la clarté des débats. M<sup>me</sup> **Mireille SAW MIN ZIN** précise que les rapports sont envoyés suffisamment en avance, pour que chaque conseiller soit responsable d'en faire la lecture. C'est bien, dans ce cas-là, que le respect du travail des commissions est perceptible, avec la réception des rapports bien en amont du Conseil. M<sup>me</sup> **Priscille RAMONI** explique qu'au Conseil Intercommunal d'ENJEU seules les conclusions des rapports sont lues et non le rapport en entier. M. **David LUGEON** abonde dans le sens de ne lire que les conclusions des rapports également, afin de gagner du temps lors des séances de Conseil. Le **Président** prendra le temps de consulter le règlement du CG et soumettra sa décision et la fera voter à l'Assemblée.

M<sup>me</sup> **Mélanie OPPLIGER** remercie la société des fêtes et la jeunesse pour tout ce qu'ils organisent dans la Commune, malgré le manque de participation. Elle annonce le Noël de la Commune qui aura lieu le 17.12.2025 à 19h00 à l'église, suivi du vin chaud et de thé.

M. **Giacomo BONDI MORRA** doit aller à la déchetterie de Tartegnin. Il demande qui gère cette déchetterie. Les employés de la Commune de Tartegnin, répond M. **Philippe STAUB** et la Commune d'Essertines-sur-Rolle ne fait que payer. M<sup>me</sup> **Marie-Christine PETITPIERRE** rebondit en indiquant qu'elle-même est tenue d'aller à la déchetterie de Tartegnin, malgré le fait qu'elle habite le hameau de Bugnaux et donc de la Commune d'Essertines-sur-Rolle. Mais à Tartegnin il n'y a pas de collecte des plastiques, contrairement à Essertines-sur-Rolle. M. **Philippe STAUB** répond que le plastique (hormis le PET) n'est pas non plus pris à Essertines-sur-Rolle, uniquement le plastique des agriculteurs, qui payent leur benne, ceci est en discussion auprès de la Confédération et cette collecte pourrait être sous forme de sacs taxés. La déchetterie de Tartegnin est vouée à disparaître et devrait rejoindre la déchetterie de Rolle. La réflexion est que prochainement tout le monde ira dans cette déchetterie de l'Alliez qui est intercommunale et gérée conjointement avec St-Oyens.

M. **Marc PETITPIERRE** explique que l'arrêt de bus de Bugnaux est en vrai danger de mort dans un virage masqué. Est-ce qu'ENJEU, qui est en charge des transports, ne pourrait pas intervenir ? M. **Philippe STAUB** informe que rien n'a avancé à ce sujet, mais M<sup>me</sup> **Stéphanie BARTOLINI** se renseignera auprès d'ENJEU. M. **Bertrand MICHEL** suggère un bouton poussoir dans les bus pour demander l'arrêt et ainsi les feux de signalisation sont automatisés



avec cette demande d'arrêt, pourrait-on remonter l'information. M. **Philippe STAUB** précise que c'est Cantonal et c'est sur la Commune de Mont-sur-Rolle, mais prend note.

M. **Bertrand SEYDOUX** remercie les employés communaux pour leur travail et leur entretien dans la déchetterie.

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. Il remercie le travail des membres du **Bureau**, de son Vice-Président, de notre Secrétaire de Conseil et du Secrétaire suppléant M. **Nils PETER** pour le bureau de votations.

Il demande de bien vouloir ranger la salle et nous convie à l'apéro dinatoire offert par la Municipalité.

La séance est levée à 22h45.

Le Président  
Julien FULOP



La Secrétaire  
Valérie ZEENDER

## 14. Annexes

- Présentation d'ENJEU
- Présentation de M<sup>me</sup> **Marie-Pomme MOINAT**
- Interpellation de M. **Pierre-Yves VAL**